VILLE de MONTBARD B.P. 90 21506 MONTBARD CEDEX ARRETE N° 2023-265 Occupation du domaine public Rue de la Liberté

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise SANICHAUF;

ARRETE

ARTICLE 1: L'entreprise SANICHAUF est autorisée à réserver deux places de stationnement 9 rue de la Liberté en raison de travaux de rénovation, du mardi 28 au mercredi 29 novembre 2023.

<u>ARTICLE 2</u>: La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par L'entreprise SANICHAUF, qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

<u>ARTICLE 3</u>: L'entreprise SANICHAUF, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.